



faire etablir ses droit sans avocat est ce possible?

Par **catoche66**, le **06/06/2009** à **13:17**

Bonjour,

Mon compagnon et moi vivions en union libre nous avons eu 2 enfants et maintenant nous sommes séparé depuis deux ans. Je voudrais faire reconnaitre que c'est moi qui m'occupe de mes enfants et obtenir une pension alimentaire. L'aide juridictionnelle m'a été refusée car j'ai des revenus immobilier (3500 euro/ans) et pourtant je n'ai pas de revenu. Ai-je un recours pour l'obtenir quand même vu que je n'ai aucun moyen de payer un avocat??

Si non puis-je quand même aller devant un tribunal pour établir mes droits même si je n'ai pas d'avocat?

Merci de votre aide.